



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 30 juin 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 24**

**Procurations : 5**

**Membres excusés :**

**Votants : 29**

**Date convocation : 24 juin 2022**

**Compte rendu affiché le : 08/07/2022**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Magali PATINET, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

**Procurations :** Xavier BERLUTEAU à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Sébastien CHAUDERON à Magali GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP

**Excusées :** /

**Secrétaire :** Nathalie CARLES-SALMON

N° DEL/2022-3-7

**OBJET :**

**SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ENERGIE DE LA  
HAUTE-GARONNE  
(SDEHG) :  
REPLACEMENT DES  
ECLAIRAGES « BOULE »  
DU BOULODROME**

*Rapporteur :*  
M. Dominique ALM,  
Maire-Adjoint

Suite à la demande de la commune du 08/12/2020 concernant le remplacement des éclairages « boule » du boudrome, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Pour les points lumineux 1195, 1196 et 1197 : remplacement de la lanterne « boule » par une lanterne TEOS de 37w abaissement 70% de 23H à 6H RAL AKZO gris nobel 150 sablé.
- Pour les points lumineux 1198 et 1199 : pose d'un mât aiguille avec 2 projecteurs 38,5 w RAL AKZO gris nobel 150 sablé, qui seront équipés de contacteurs à clés pour pouvoir allumer ou couper l'éclairage du boudrome.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 80%, soit 253 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG **la part restant à la charge de la commune s'élèverait au maximum à 6 735 €, sur un montant total de coût des travaux de 15 181 €.**

Avant de planifier les travaux correspondants le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

N° DEL/2022-3-7

**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le projet présenté,
- De verser une subvention d'équipement au SDEHG par le biais d'un fonds de concours pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme,



Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP